



DÉFINITION D'UN PROJET DE COOPÉRATION

= Un projet : de l'échange d'expérience à la mise en oeuvre d'actions communes (communication, production, valorisation commune...) initié par un territoire organisé.

- **La coopération interterritoriale** : entre GAL français ou entre GAL et territoires ruraux français organisés suivant l'approche Leader (Pays, PNR...);

- **La coopération transnationale** :

Pour Leader+ : entre GAL de l'Union Européenne et territoires européens organisés selon l'approche Leader. Également avec des territoires organisés de pays de l'espace économique européen (UE+Islande+Liechtenstein+Norvège) et des pays éligibles aux programmes MEDA, TACIS ou PHARE.

Pour Leader 2007-2013 : territoires ruraux européens ou hors Union européenne (Source Appel à projet Leader 2007-2013 p. 3)

LA COOPÉRATION DANS LEADER 2007-2013

- **La mise en oeuvre de projets de coopération fortement encouragée**
 - **Les échanges d'expérience éligibles et un souhait de mise en oeuvre d'actions communes**
 - **La coopération doit être intégrée à la stratégie globale du GAL**
- Une place consacrée dans toutes les parties de la candidature (stratégie et plan de développement)

- **Une exigence plus forte pour les GAL Leader+ sur la qualité du projet**

La coopération ne pourra pas être un simple prolongement de ce que s'est fait dans le cadre du programme Leader+. Il s'agira de présenter quelles sont les nouvelles ambitions, la valeur ajoutée de cette coopération envisagée.

- **Une répartition de l'enveloppe coopération des GAL dès la sélection des GAL**

La dimension coopération doit exister dès l'origine du projet de candidature sur la base d'une fiche «coopération» présente dans le dossier de candidature. Si cette dimension coopération était suffisamment prise en compte, une enveloppe pourrait être réservée pour laisser émerger des fiches coopération en cours de réalisation du plan de développement.

- **Une enveloppe FEADER spécifique de 0,83 M € sur 6 ans (2008-2013)**, réservée à la coopération, mobilisée en une seule fois : dès la sélection des GAL en 2008. L'enveloppe coopération s'intégrera au budget global de chaque GAL une fois son projet retenu. Le taux d'intervention du FEADER sur la mesure coopération est de 55% de la dépense publique totale.

- **La coopération envisagée sera un des critères d'appréciation de la candidature.** Les actions de coopération seront appréciées au regard de leur dimension qualitative.

LE CHOIX DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE

- **Pour prolonger et renforcer sa stratégie de développement territorial**

- Enrichir un projet de territoire d'une dimension interterritoriale ou transnationale susceptible de conforter et de pérenniser les actions existantes.
- Echanger sur de nouvelles expériences et identifier de nouvelles réponses aux enjeux du territoire.
- Observer des expériences extérieures, sortir du contexte local habituel et trouver de nouvelles idées.

- **Pour accroître la valorisation des productions locales**

- Réaliser des économies d'échelle, mutualiser des moyens pour réduire certains coûts de production et/ou accéder à des technologies nouvelles.
- Générer une masse critique pour se positionner sur un nouveau marché.
- Relancer des produits (culturel, agricole, touristique....) et savoir-faire locaux.

- **Pour renforcer la cohésion, l'identité et l'image du territoire**

- Mobiliser les différentes catégories d'acteurs locaux sur un nouveau positionnement "volontariste" du territoire vis-à-vis de l'extérieur et susciter de nouveaux partenariats locaux.
- Communiquer en interne et en externe sur la coopération pour renforcer l'image et l'identité du territoire.

- **Pour aller à la rencontre de l'autre, découvrir des manières de penser et d'agir autrement**

- Elargir la façon de penser et d'agir au-delà des limites du territoire et se confronter à d'autres points de vue sur le développement.
- Favoriser l'échange et la diffusion des pratiques et des savoir-faire, valoriser des complémentarités entre territoires.

- **Pour développer l'ouverture et la conscience européenne**

- Sensibiliser les habitants, par l'échange et par l'action, sur son appartenance à l'Union européenne
- Prendre conscience à travers la coopération transnationale du positionnement et de la situation de son territoire rural au sein de l'Union européenne.

CONDUIRE DES ACTIONS DE COOPÉRATION TERRITORIALE : QUELQUES REPÈRES

Cette démarche est à construire par chaque territoire en fonction de sa propre expérience, des coopérations existantes, des idées et de la motivation des partenaires, du lien avec la stratégie du GAL.

- **Faire l'état des lieux de la coopération sur le territoire,**

Quelles coopérations existantes sur le territoire ? Quels sont les acteurs impliqués (associations, collectivités, entreprises...)?

- **Mobiliser les partenaires locaux**

S'appuyer sur les acteurs mobilisés pour élaborer la candidature Leader, les élus du territoire, leur présenter la coopération et recueillir leurs pistes et idées. Un temps de travail spécifique sur la coopération peut être envisagé.

- **Identifier des pistes de coopérations**

-Plusieurs types de pistes :

Des pistes de coopération préexistantes d'acteurs du territoire

Une volonté de coopérer avec un territoire partenaire et ensuite identifier des problématiques communes en lien avec la stratégie du GAL ; Initier la réflexion sur la coopération sur une problématique issue de la stratégie Leader du territoire.

-Hiérarchiser les pistes

-Mobiliser les porteurs de projets

- **Rechercher des partenaires extérieurs**

- Dès 2007, un appui du réseau d'animation Leader+ 2000-2006 : l'Unité Nationale d'Animation Leader+ et PQA

- Formaliser une note synthétique présentant la piste ou le projet de coopération (français et/ou anglais et/ou autre langue en fonction de la zone géographique)

- Des bases de recherche nationales et européennes sur le site www.una-leader.org/

- Le futur réseau rural national et régional

- **Formaliser le projet de coopération**

- Définir les objectifs communs de coopération et les attendus

- Elaborer le programme d'actions et définir le rôle de chaque partenaire

- Mobiliser des moyens techniques et financiers

- Elaborer un échéancier pour la mise en oeuvre du projet de coopération

- **Mettre en oeuvre et piloter l'action de coopération - évaluer - communiquer**

- Formaliser le partenariat (convention)

- Conduire le projet de coopération : la mobilisation du GAL et du porteur de projet, la mise en place d'une instance de pilotage et de suivi

- Mesurer la plus value du projet de coopération

- Communiquer : expérience et bonnes pratiques

DES EXEMPLES DE COOPÉRATION DANS LEADER+

- **La coopération Leader+, le volet 2 du programme**

- 120 GAL impliqués/140 GAL (soit 85% des GAL français) avec 90 projets de coopération interterritoriale) et 74 projets de coopération transnationale.

- Un financement spécifique de 50%: jusqu'à 50 000 € par GAL et 200 000€ par projet.

- Des projets qui s'appuient sur des ressources ou spécificités locales (naturelles, économiques, culturelles...), une idée, un outil, un public, ...

. Les 16 projets en région Aquitaine :

Etat sur les projets sélectionnés et montants FEOGA attribués aux territoires aquitains (2000-06)

GAL	CIT/CTN	Coût total	FEOGA
C. interterritoriale		568 325,50 €	284 162,25 €
Sous-total		34 040,00 €	17 020,00 €
PGB (Pays du Grand Bergeracois)	Valorisation du réseau aquitain des Cafés de Pays	34 040,00 €	17 020,00 €
Sous-total		232 600,00 €	116 300,00 €
PBI (Pays Basque Intérieur)	Modélisation pour une télévision participative en milieu rural	154 600,00 €	77 300,00 €
	SIGARE	78 000,00 €	39 000,00 €
Sous-total		118 077,00 €	59 038,50 €
EG (Estuaire de la Gironde)	Démarche concertée de structuration et de développement des loisirs sportifs de pleine nature	88 000,00 €	44 000,00 €
	Rallye Jeunes / Entreprises	30 077,00 €	15 038,50 €
Sous-total		125 079,50 €	62 539,75 €
PV (Périgord Vert)	De l'art traditionnel à l'art contemporain en Périgord Limousin (PV partenaire de coop.)	0,00 €	0,00 €
	Deux réseaux d'agricultrices et d'agriculteurs communiquent et échangent sur leur métier pour évoluer les représentations publiques	76 156,00 €	38 078,00 €
	Valorisation du réseau aquitain des Cafés de Pays	0,00 €	0,00 €
	Valorisation et sensibilisation à la culture occitane	48 923,50 €	24 461,75 €
Sous-total		58 529,00 €	29 264,00 €
HL (Haute Lande)	Valorisation du réseau aquitain des Cafés de Pays	58 529,00 €	29 264,00 €
C. transnationale		759 311,10 €	379 655,55 €
Sous-total		230 000,00 €	115 000,00 €
HL (Haute Lande)	Voix de traverse	230 000,00 €	115 000,00 €
Sous-total		164 516,00 €	82 258,00 €
PBI (Pays Basque Intérieur)	Interprétation du patrimoine, de nouveaux outils au service d'un développement rural intégré	126 000,00 €	63 000,00 €
	Les chemins européens de l'art aurignacien	38 516,00 €	19 258,00 €
Sous-total		209 917,10 €	105 403,55 €
PA (Pays d'Albret)	Europe Romane	135 807,10 €	67 903,55 €
	Mise en valeur et animation d'un patrimoine européen autour du liège	37 500,00 €	18 750,00 €
	Mise en œuvre d'actions de sensibilisation autour du développement durable	36 610 €	18 305 €
Sous-total		153 988,00 €	76 994,00 €
PV (Périgord Vert)	Solidarités féminines pour la valorisation des produits du terroir	83 000,00 €	41 500,00 €
	Terres de Jeunes !	70 988,00 €	35 494,00 €
Total général		1 327 636,60 €	663 817,80 €

ELÉMENTS SUR LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE EN AQUITAINE

• **Cadre juridique et définition**

- Loi N°2007-147 du 2 février 07 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements -

Reconnue par la loi depuis 1992, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aides au développement.

• **L'appel à projet national du Ministère des Affaires Etrangères pour 2008**

Pour du soutien à la coopération décentralisée européenne avec les nouveaux adhérents à l'Union européenne et les pays candidats à l'adhésion. Plus d'information sur le site France Diplomatie (www.diplomatie.gouv.fr > Actions de la France > Coopération décentralisée). Dépôt au SGAR avant le 15 décembre 2007. Contact SGAR : sabine.brun@aquitaine.pref.gouv.fr ou serge.goenaga@aquitaine.pref.gouv.fr

• **La coopération décentralisée du Conseil régional Aquitaine**

La Région a établi des partenariats de coopération décentralisée avec des collectivités territoriales hors Europe dans les domaines de compétence régionale, en particulier l'appui institutionnel, le développement économique, l'agriculture et le développement rural, la recherche, l'éducation et la formation professionnelle. Ces actions s'appuient en priorité sur la formation et l'échange de savoir-faire. Elles concernent prioritairement l'Afrique du Nord, l'Amérique francophone, les Caraïbes et l'Amérique latine.

A l'heure actuelle, des conventions de coopération décentralisée ont été signées avec :

- **Madagascar, le Vietnam (la province de Lao Cai) et la zone Caraïbe ainsi que**

- **le Québec et le Maroc (région du Souss Massa Draa).**

Le Conseil régional d'Aquitaine et le Conseil régional du Souss Massa Drâa au Maroc ont signé un programme de coopération décentralisée. La durée du programme est prévue sur 3 ans. La finalité du programme de coopération est d'accompagner le Conseil régional du Souss Massa Drâa dans la définition de stratégie, l'élaboration de référentiels et la mise en place d'actions pilotes permettant de favoriser le développement local durable

Les thématiques du tourisme durable et du développement rural constituent les axes fondamentaux du programme. Celui-ci est conçu dans le souci de mise en œuvre d'une coopération structurante pour les collectivités concernées. Sur les thèmes retenus, la Région Aquitaine et les opérateurs aquitains disposent d'acquis tant du point de vue méthodologique que du point de vue opérationnel. Le bilan, l'expérience et les réalisations accumulées en matière d'aménagement touristique du littoral, de tourisme intérieur (pôles touristiques ruraux), d'agri-tourisme, de mise en valeur du patrimoine ainsi que la mise en place de la Mission Littoral et du Comité Stratégique de Développement Touristique offrent une base d'échanges à plusieurs niveaux : méthode et approche, organisation, gestion de projets

Les besoins exprimés s'organisent donc autour de trois objectifs :

. Mise en place un outil de planification permettant de soutenir la politique de développement local de la Région,

. Accompagnement dans la structuration du développement rural grâce à la constitution de pôles ruraux et l'organisation de formations,

. Organisation de la diversification et l'amélioration de l'offre touristique existante.

Le programme conjointement défini concerne des champs d'intervention pour lesquels des coopérations bilatérales entre le gouvernement français et le gouvernement marocain sont en cours (accords de coopération entre le ministère marocain du Tourisme et la Direction française du Tourisme ; accords de coopération entre les Ministères marocain et français de l'Agriculture). Dans un souci de cohérence, les objectifs généraux de ces coopérations bilatérales seront intégrés à ce programme. En accord avec le Conseil régional du Souss Massa Drâa, le programme de

coopération décentralisée pourra évoluer à terme vers des champs d'intervention autres que ceux du tourisme et du développement rural, notamment vers les secteurs de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et des échanges commerciaux.

Source : Site du Conseil Régional Aquitaine <http://aquitaine.fr/> (Europe International)

Contact : Elisabeth Gay, Chef de mission Pôle international E-mail : Elisabeth.Gay@aquitaine.fr et Jean-Michel Arrivé, Coopération européenne (hors Espagne) et projets interrégionaux E-mail : Jean-Michel.Arrive@aquitaine.fr Conseil Régional Aquitaine Tél : 05 57 57 86 32

• **La coopération transfrontalière du Conseil Régional Aquitaine**

Depuis plusieurs années, la Région Aquitaine consacre des moyens financiers spécifiques à l'accompagnement de projets de coopération transfrontalière avec les communautés autonomes d'Euskadi, de Navarre et d'Aragon, en particulier dans les domaines de la RDT, la formation et l'enseignement supérieur, et le développement socioculturel. Des coopérations "multilatérales" se tiennent également au sein de la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP).

• **La coopération bilatérale du Conseil Régional du Conseil Régional Aquitaine**

En outre, la région Aquitaine a développé ces dix dernières années des coopérations bilatérales dynamiques avec le Land de Hesse et de Hambourg (Allemagne), la Région Emilie Romagne (Italie), la Région de Galati (Roumanie), la Région Wielkopolska (Pologne) et l'Arc Atlantique (Régions des bords de l'Atlantique du Royaume-Uni, Espagne et Portugal). Les principaux domaines concernés sont la viticulture, l'aéronautique, le laser et la recherche, ainsi que des coopérations multilatérales dans le cadre de Réseaux de Régions Européennes périphériques et maritimes (CRPM2), transfrontalières (ARFE3), ou portant sur l'innovation (IRE4), la santé (ENRICH5), l'agriculture (AREFLH6, AREPO7, GMO-FREE8, etc), ou enfin de projet européens relatifs au tourisme, à la gestion du littoral, et à l'industrie chimique. En dehors de l'Europe, la Région Aquitaine mène des coopérations avec le Québec et la Région Souss Massa Draa (Maroc).

• **La coopération décentralisée du Conseil général des Landes**

Il n'existe pas d'actions de coopération décentralisée portée par le conseil Général. Néanmoins, le Département reste attentif aux coopérations menées sur le territoire et notamment :

> Actions de coopération dans le cadre du programme Leader+ portées par le Pays des Landes de Gascogne avec un territoire marocain (« Voix de traverse ») et d'autres territoires aquitains (« Réseau des Cafés de Pays »).

Contact : 05 58 05 40 40

• **La coopération décentralisée du Conseil général du Lot et Garonne**

Il n'existe pas de projets ni de réflexion particulière à ce jour en matière de coopération décentralisée. Le Conseil Général reste toutefois attentif aux actions menées au niveau de son territoire et notamment :

> Actions de coopération du Pays d'Albret dans le cadre du programme Leader+ avec des territoires tchèques (développement durable), espagnols (projet « Europe Romane ») ou portugais (valorisation du liège).

> Actions de coopération internationale menée par l'établissement public d'enseignement agricole de Sainte Livrade dans le cadre notamment du programme Leonardo da Vinci :

. coopération avec l'Institut Hassan II Complexe Horticole d'Agadir sur la formation par alternance

. projets linguistiques avec l'Espagne, la Pologne et l'Italie

. échanges avec des lycées Brésiliens ...

Contact : Jean-Luc Giordana, Directeur de l'Economie et du Tourisme Tél : 05 53 69 41 99

• **La coopération décentralisée du Conseil général des Pyrénées Atlantiques**

Le conseil Général ne porte pas directement d'actions de coopération décentralisée. Néanmoins, plusieurs collectivités mènent sur le Département une action de coopération décentralisée (à compléter)

Contact : Lidé Urreiztieta, Directrice du Service relations transfrontalières Tél : 05 59 46 50 50

Mail : urreiztieta@cg64.fr

- **La coopération décentralisée du Conseil général de la Gironde**

(A compléter)

Contact : Philippe-Henri Ledru, Chef de la mission Coopération décentralisée Tél : 05 56 99 35 94

- **La coopération décentralisée du Conseil général de la Dordogne**

Le département mène, dans le cadre de conventions de coopération décentralisée, trois actions avec le Maroc, le Sénégal et la Hongrie. (A compléter)

Contact : Valérie Chamouton, responsable Affaires européennes et coopération décentralisée Tél : 05 53 02 48 12.

ELÉMENTS SUR LA COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE 2007-2013

- Un objectif à part entière de l'Union européenne
- La coopération interrégionale européenne sera conduite à l'échelle de l'Union européenne par la Commission sans affectation préalable par Etat membre

- **Des crédits d'engagements pour la France au titre de l'objectif de coopération territoriale européenne répartis par espace de coopération transfrontalière et transnationale**

La France bénéficiera sur la période 2007-2013 de 68,3 M€ pour le **programme transfrontalier France-Espagne**, et respectivement de 33,4M€ et 33,1 M€ **pour les programmes transnationaux « Espace atlantique » et « Sud-ouest européen »**. Ces trois programmes de coopération territoriale permettent de stimuler les échanges entre l'économie régionale et les régions de ces différents espaces notamment dans les domaines de l'innovation et du développement durable, des services, et des activités maritimes.

L'Aquitaine se trouve en effet comprise dans deux espaces : **l'espace Atlantique et l'espace Sud-Ouest Européen**. (*Espace Atlantique* : Haute Normandie, Basse Normandie, Bretagne, pays de la Loire, Poitou-Charentes, Aquitaine - *Sud Ouest Européen* : Poitou-Charentes, Aquitaine, Limousin, Auvergne, Midi Pyrénées, Languedoc Roussillon)

Pour la période 2007-2013 (Objectif 3 de la politique de cohésion – volet coopération transnationale) de nouveaux programmes sont mis en place dans ces deux espaces (en cours de préparation). Les programmes communautaires de coopération Interreg pour l'espace atlantique et sud ouest européen sont reconduits pour la période 2007-2013 dans le cadre de l'objectif 3 de la politique de cohésion de l'Union "coopération territoriale".

L'objectif de **l'espace atlantique** est de cibler les crédits européens sur la coopération maritime et littorale. Télécharger la fiche projets de coopération atlantique comprenant un partenaire aquitain www.interreg-atlantique.org

L'espace Atlantique comprend les régions de l'ouest de la France (9 régions concernées), de la Grande Bretagne et de l'Espagne ainsi que l'ensemble des territoires de l'Irlande et du Portugal. Les crédits FEDER alloués au programme « Espace Atlantique » s'élèvent à 121,9 millions d'euros. L'autorité de gestion de ce programme a été confiée au Conseil régional Poitou-Charentes qui assure son suivi administratif et financier.

> **En savoir plus sur** : [INTERREG III B Espace Atlantique](#)

L'objectif de **l'espace sud-ouest** est de promouvoir des projets terrestres stratégiques pour le développement territorial du Portugal, de l'Espagne et du Sud de la France. www.interreg-sudoe.org

Le **Sud-Ouest européen** concerne six régions du Grand Sud Ouest français, l'ensemble des territoires de l'Espagne et du Portugal ainsi que Gibraltar. 66,1 millions d'euros de crédits FEDER sont alloués au programme « Sud-Ouest européen ». L'Autorité de gestion de ce programme est confiée à la Communauté autonome de Cantabrie, la région Midi-Pyrénées assurant la coordination

entre les régions françaises

> **En savoir plus sur** [INTERREG III B Sud-Ouest Européen](#)

Pour chacun des deux espaces, des projets de programme opérationnel ont été préparés qui l'un et l'autre s'organisent autour des priorités suivantes : 1. Structuration polycentrique de l'espace et développement technologique (réseau de villes, coopération ville-campagne, développement de la recherche, ...) 2. Développement des systèmes de transport, amélioration de l'accès à la société de l'information (amélioration de l'accès aux réseaux, optimisation des systèmes de transport, transports alternatifs et intermodalité, ...) 3. Protection de l'environnement - gestion des ressources (préservation de la biodiversité gestion durable des activités économiques, protection du patrimoine, ...) Renforcement et promotion de l'identité de l'espace (valorisation du patrimoine, promotion touristique, création culturelle, développement de relations avec des régions et pays situés hors de l'Union Européenne, ...)

Le projet de programme opérationnel Sud-Ouest européen a été approuvé par la Commission européenne en Novembre 2001, celui de l'Espace atlantique en Mars 2002. Les premiers projets ont été approuvés dans le cadre de ces deux programmes.

Contact : Jean-Marie Blanc, Directeur Fonds européen et coopération transfrontalière, Conseil Régional Aquitaine Tél : 05 57 57 86 32 E-mail : Jean-marie.Blanc@aquitaine.fr

Source : Programmes de coopération territoriale européenne 2007-2013, Ministère de l'intérieur et de l'Aménagement du Territoire, à destination des préfets, 10 nov. 2006 et Site du Conseil Régional Aquitaine <http://aquitaine.fr/> (Europe International)

Partenaire des programmes de coopération atlantique, sud-ouest européen et transfrontalier, la région Aquitaine s'inscrit depuis plusieurs années dans une politique dynamique de coopération à l'échelle européenne. Sa frontière avec l'Espagne constitue un atout certain pour l'ouverture des esprits et des pratiques. Les actions conduites au titre des programmes INTERREG ont concerné prioritairement les infrastructures et les réseaux de communication (exemple de la plate-forme multimodale Aquitaine / Euskadi), les actions communes entre centres technologiques (métallurgie, mécanique, bois, agroalimentaire), le développement touristique, les actions de protection, de gestion et d'équipements en matière environnementale, la mise en place de formations communes.

Sur le thème du développement rural, les projets menés dans les programmes INTERREG ont concerné principalement l'environnement (préservation et gestion des ressources en général, gestion de l'eau, de la forêt, des déchets et de l'énergie, prévention des risques) et le tourisme en milieu rural. Les projets portant sur les activités économiques en milieu rural du secteur primaire (agriculture, sylviculture et pêche) ont représenté environ 15% de l'ensemble des projets. Les thèmes de la réduction de l'isolement des populations vivant en zone rurale (transports, moyens de communication), de la culture (accès à la culture, préservation du patrimoine culturel) et des réseaux de coopération, d'échanges et d'études sur le thème du développement rural ont été moins représentés (environ 5% chacun). Enfin le développement de PME en milieu rural et les services de proximité aux populations (infrastructures culturelles et sociales) n'a représenté que 1 ou 2% des projets. (source : rapport de stage de C. M. Genestar au MAP en 2004).

Source : Appel à projet Leader -4 septembre 07 sur site de la préfecture : <http://www.aquitaine.gouv.fr/europe25/> (Europe et Mozart) et site de PQA : <http://aquitaine-pqa.fr/>

DES GUIDES MÉTHODOLOGIQUES OU LIENS DE RÉFÉRENCE

• Foire aux questions Europe FEADER 2007-2013

. Appel à projets Leader Aquitaine sur <http://aquitaine-pqa.fr/>

. Sur <http://www.una-leader.org/>

-**Guide méthodologique Elaborer son projet de coopération territoriale UNA - juin 2007**
téléchargeable

- "**La Boîte à outils Coopé**" dans La Coopération / Comment coopérer ? / Bénéficiaire d'un appui à la coopération

-**Accédez aux bases de recherche de partenaires dans** La Coopération / Avec qui coopérer ?

Sources :

Appel à projets Leader 2007-2013 Aquitaine – 4 septembre 2007 sur [http : //www.aquitaine.gouv.fr/europe25/](http://www.aquitaine.gouv.fr/europe25/) (Europe et Mozart)

Foire aux questions Appel à projets Leader 2007-2013 Aquitaine sur <http://aquitaine-pqa.fr/>

Guide méthodologique « Elaborer son projet de coopération territoriale de l'Unité Nationale d'Animation Leader+ juin 2007 »

L'expérience de la coopération dans leader+ enseignements et recommandations Journée technique du 9 juillet 2007, Réseau Interrégional d'Animation Leader+ Sud Est

Ateliers coopérations Leader+ Aquitaine organisés par PQA 2005-2006-2007